

COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 avril 2018 à 18 heures

Le 23 avril deux mil dix-huit à 18 heures,

Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 19/04/18

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Nombre de votants : 12

**Présents** : BÉAL Gérard, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MALEGUE Claude, MARTIN Aline, PERRET Didier, QUATREMERRE Gilles, RICHARD Evelyne, RUBINI Morgane, TONKENS Gerben, VICENTE Georges.

**Absent(e)s excusé(e)s**: AUDINOS Maryvonne, MARCHOIS Fabrice, STABLO Marielle,

**Pouvoir(s)** : HILAIRE Valérie à CONSTANT Michel

**Secrétaire de Séance** : RUBINI Morgane

**Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal à l'unanimité**

**Déploiement de la fibre – conventionnement Ardèche Drôme Numérique pour installation**

**d'équipements** : Le syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN) assure la mise en œuvre d'un réseau de fibre à la maison qui nécessite l'installation et/ou la pose d'équipements dans les parcelles relevant du domaine privé de la Commune. Le conseil à l'unanimité accepte le conventionnement avec le syndicat ADN pour l'installation d'un local technique à Vergnes.

**Accueil de loisir sans hébergement** : Monsieur le Maire rappelle les modalités de fonctionnement du dispositif d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) liant par convention les 6 communes que sont Coux, Flaviac, Lyas, Privas, Saint-Priest et Veyras.

Il propose à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité de reconduire la convention.

*Arrivée de Mmes HILAIRE et MARTIN*

**Mise à jour du règlement intérieur** : M. le Maire après avoir transmis le règlement intérieur rappelle que quelques modifications doivent être apportées compte tenu des évolutions réglementaires concernant notamment l'accès à la formation des agents, et à l'entretien professionnel.

Après délibération, l'assemblée accepte à l'unanimité les modifications proposées sous réserve de l'avis du Comité Technique du CDG07 auquel il sera soumis.

**Demande de subvention CPACA pour travaux de sécurisation des arrêts de car** : Suite au diagnostic technique réalisé sur le territoire communal, les points d'arrêts de Blanc, Tréguel, Le Paradis et Vergnes doivent être sécurisés. Une demande de subvention pour des travaux de signalisation verticale et horizontale sera votée et sera formulée auprès de la CAPCA.

**Demande de subvention SDE 07 – remplacement des spots place Jean Jaurès** : Monsieur le Maire expose à l'assemblée que compte tenu de l'état de vétusté des spots encastrés Place Jean Jaurès, il convient de procéder à leur remplacement par des spots à LEDS. Le conseil municipal, à l'unanimité charge Monsieur le Maire de la demande de subvention auprès du SDE07 ramenant ainsi la dépense communale à 1 200 € HT.

**Demande de subvention DETR pour l'installation de feux tricolores** : Monsieur le Maire rappelle la décision en date du 4 décembre 2017 d'implanter un dispositif de feux tricolores au droit des écoles. Il propose aux membres du Conseil municipal qui l'autorise à l'unanimité de constituer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018.

**Feux tricolores – attribution des travaux** : Monsieur le Maire présente le chiffrage de l'entreprise Gojon-Siletra (Tournon sur Rhône) pour cette opération dont le montant hors taxes s'élève à 22 042 euros. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de confier les travaux à cette entreprise.

**Attribution travaux de voirie 2018** : Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Michel CONSTANT qui donne lecture des propositions reçues suite à la consultation puis des précisions techniques fournies par l'entreprise Bernard et Martel conformément aux souhaits de l'assemblée, la SCR n'ayant pas répondu à la demande de complément. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de confier les travaux à l'entreprise BERNARD et MARTEL pour un montant HT de 92 991 €.

**Participation prestation Xen Trick** : Monsieur le Maire donne lecture du programme du festival organisé par l'association Xen Trick et de la demande de prestation de celle-ci.

Il précise que la CAPCA apporte son soutien financier à hauteur de 500 euros et invite le conseil à se prononcer sur la participation communale qui est votée par 11 voix POUR et 1 Abstention (Luc Champ) pour un montant de 900 euros.

**Divers :**

- Chiens errants : rappel de l'arrêté municipal n°51-2008 interdisant la divagation des animaux et autorisant leur mise en fourrière.
- Logements ADIS les Genêts : ils seront mis à la location vers le 15 juin.
- Chicane à Léouze : elles seront placées après le pont de Lagau.
- Le Gaucher : une plaque en acier avec le nom du bâtiment sera apposée sur le fronton de l'escalier
- Mur Le Cros : un devis sera demandé pour sa réfection.
- Personnel des écoles : l'arrêt de la garderie extrascolaire implique une réorganisation des services
- Transports scolaires vers Privas : fin de la convention pour le transport scolaire vers Privas en 2018/2019. Les parents concernés seront avertis lors du prochain conseil d'école.
- Contrôle des hydrants : suite à l'arrêt des contrôles des bornes incendies par les pompiers, la CAPCA mène une réflexion quant à la création d'un service au sein de la communauté d'agglomération.
- Théâtre de Privas : suite à l'annonce dans le Dauphiné de l'implantation d'un chapiteau à la zone du Tamaris pendant les travaux du théâtre de Privas, le Maire souhaite qu'une réunion technique des services concernés soit organisée avant le dépôt du permis de construire.
- Buses stade de foot : Mme Hilaire demande à ce que les buses béton soient enlevées.
- Panneaupocket : adhésion de la commune à ce nouvel outil de communication

La séance est levée à 20h00

Gérard Béal,  
Maire de Flaviac



Morgane Rubini,  
Secrétaire

A blue ink signature of Morgane Rubini, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.